

C-35

Second Session, Thirty-ninth Parliament,
56 Elizabeth II, 2007

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-35

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the
federal public administration for the financial year ending
March 31, 2008

AS PASSED BY THE HOUSE OF COMMONS
DECEMBER 6, 2007

C-35

Deuxième session, trente-neuvième législature,
56 Elizabeth II, 2007

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-35

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration
publique fédérale pendant l'exercice se terminant
le 31 mars 2008

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 6 DÉCEMBRE 2007

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-35

PROJET DE LOI C-35

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2008

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2008

MOST GRACIOUS SOVEREIGN,

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Preamble

Whereas it appears by message from Her Excellency the Right Honourable Michaëlle Jean, Governor General of Canada, and the Estimates accompanying that message, that the sums mentioned below are required to defray certain expenses of the federal public administration, not otherwise provided for, for the financial year ending March 31, 2008, and for other purposes connected with the federal public administration;

May it therefore please Your Majesty, that it may be enacted, and be it enacted by the Queen's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, that:

Attendu qu'il est nécessaire, comme l'indiquent le message de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, et le budget des dépenses qui y est joint, d'allouer les crédits ci-dessous précisés pour couvrir certaines dépenses de l'administration publique fédérale faites au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008 et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, ainsi qu'à d'autres fins d'administration publique,

Il est respectueusement demandé à Votre Majesté de bien vouloir édicter, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, ce qui suit :

Préambule

Short title

1. This Act may be cited as the *Appropriation Act No. 3, 2007-2008*.

1. Titre abrégé : *Loi de crédits n° 3 pour 2007-2008*.

Titre abrégé

\$8,074,635,689.00
granted for
2007-2008

2. From and out of the Consolidated Revenue Fund, there may be paid and applied a sum not exceeding in the whole eight billion, two hundred and seventy-four million, six hundred and thirty-five thousand, six hundred and eighty-nine dollars towards defraying the several charges and expenses of the federal public administration from April 1, 2007 to March 31, 2008, not otherwise provided for, and being the total of the amounts of the items set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2008, as contained in Schedules 1 and 2 to this Act.....\$8,074,635,689.00

2. Il peut être prélevé, sur le Trésor, une somme maximale de huit milliards soixante-quatorze millions six cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf dollars, pour le paiement des charges et dépenses de l'administration publique fédérale afférentes à la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, soit le total des montants des postes du Budget supplémentaire des dépenses (A) de l'exercice se terminant le 31 mars 2008, figurant aux annexes 1 et 2 de la présente loi.....8 074 635 689,00 \$

8 074 635 689,00 \$
accordés pour
2007-2008

Purpose and effect of each item	<p>3. (1) The amount authorized by this Act to be paid or applied in respect of an item may be paid or applied only for the purposes and subject to any terms and conditions specified in the item, and the payment or application of any amount pursuant to the item has such operation and effect as may be stated or described in the item.</p>	<p>3. (1) Les crédits autorisés par la présente loi ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions énoncées dans le poste afférent, leur effet restant subordonné aux indications de celui-ci.</p>	Objet et effet de chaque poste
Effective date	<p>(2) The provisions of each item in Schedules 1 and 2 are deemed to have been enacted by Parliament on April 1, 2007.</p>	<p>(2) Les dispositions des postes figurant aux annexes 1 et 2 sont réputées avoir été édictées par le Parlement le 1^{er} avril 2007.</p>	Prise d'effet
Commitments	<p>4. (1) Where an item in the Estimates referred to in section 2 purports to confer authority to enter into commitments up to an amount stated in the Estimates or increases the amount up to which commitments may be entered into under any other Act or where a commitment is to be entered into under subsection (2), the commitment may be entered into in accordance with the terms of that item or in accordance with subsection (2) if the amount of the commitment proposed to be entered into, together with all previous commitments entered into in accordance with this section or under that other Act, does not exceed the total amount of the commitment authority stated in that item or calculated in accordance with subsection (2).</p>	<p>4. (1) Tout engagement découlant d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou fondé sur le paragraphe (2) – soit censément en ce qui touche l'autorisation correspondante à hauteur du montant qui y est précisé, soit en ce qui concerne l'augmentation du plafond permis sous le régime d'une autre loi – peut être pris conformément aux indications du poste ou à ce paragraphe, pourvu que le total de l'engagement et de ceux qui ont déjà été pris au titre du présent article ou de l'autre loi n'excède pas le plafond fixé par l'autorisation d'engagement à propos de ce poste ou calculé conformément au même paragraphe.</p>	Engagements
Commitments	<p>(2) Where an item in the Estimates referred to in section 2 or a provision of any Act purports to confer authority to spend revenues, commitments may be entered into in accordance with the terms of that item or provision up to an amount equal to the aggregate of</p> <p>(a) the amount, if any, appropriated in respect of that item or provision, and</p> <p>(b) the amount of revenues actually received or, in the case of an item in the Estimates, the estimated revenues set out in the details related to the item, whichever is greater.</p>	<p>(2) Lorsque l'autorisation de procéder à des dépenses sur des recettes est censée découler d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou de toute autre disposition législative, le plafond des engagements pouvant être pris conformément aux indications de l'un ou l'autre est le chiffre obtenu par l'addition des éléments suivants :</p> <p>a) le montant éventuellement voté à l'égard de ce poste ou de cette disposition;</p> <p>b) le montant des recettes effectives ou, s'il est supérieur, celui des recettes estimatives correspondant à un poste de ce budget.</p>	Engagements

Adjustment in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 1

5. An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 1 may be charged after the end of the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for the fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.

5. En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 1 après la clôture de l'exercice pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à cet exercice.

Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 1

Adjustments in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 2

6. (1) An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 2 may be charged after the end of the fiscal year that is after the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that second fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for that second fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.

6. (1) En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rectifications qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 2 après la clôture de l'exercice suivant celui pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à ce dernier exercice.

Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 2

Order in which the amounts in Schedule 2 must be expended

(2) Notwithstanding any other provision of this Act, amounts appropriated by this Act and set out in items of Schedule 2 may be paid and applied at any time on or before March 31, 2009, so long as every payment is charged first against the relevant amount appropriated under any Act that is earliest in time until that amount is exhausted, next against the relevant amount appropriated under any other Act, including this Act, that is next in time until that amount is exhausted and so on, and the balance of amounts so appropriated by this Act that have not been charged, subject to the adjustments referred to in section 37 of the *Financial Administration Act*, lapse at the end of the fiscal year following the fiscal year ending March 31, 2008.

(2) Par dérogation aux dispositions de la présente loi, les sommes affectées par celle-ci, telles qu'énoncées à l'annexe 2, peuvent être appliquées au plus tard le 31 mars 2009. Chaque paiement est imputé, selon l'ordre chronologique de l'affectation, d'abord sur la somme correspondante affectée en vertu de n'importe quelle loi jusqu'à épuisement de cette somme, puis sur la somme correspondante affectée en vertu de toute autre loi, y compris la présente loi, jusqu'à épuisement de cette somme. La partie non utilisée des sommes ainsi affectées par la présente loi est, sous réserve des rapprochements visés à l'article 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, annulée à la fin de l'exercice qui suit l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

Ordre dans lequel les sommes prévues à l'annexe 2 doivent être dépensées

Accounts to be rendered R.S., c. F-11

7. Amounts paid or applied under the authority of this Act shall be accounted for in the Public Accounts in accordance with section 64 of the *Financial Administration Act*.

7. Les sommes versées ou affectées sous le régime de la présente loi sont inscrites dans les Comptes publics, conformément à l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Comptes à rendre L.R., ch. F-11

ANNEXE 1

D'après le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2007-2008, le montant accordé est de 7 996 041 900 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
1a	<p style="text-align: center;">AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE</i></p> <p style="text-align: center;">MINISTÈRE</p> <p>Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par ces organismes; autorisation au gouverneur en conseil de nommer et de fixer les salaires des hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; programmes de relations culturelles et d'échanges universitaires avec d'autres pays; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : la prestation de services aux Centres canadiens des affaires, aux Centres canadiens d'éducation; des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; les foires et les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et des programmes internationaux d'échanges pour l'emploi des jeunes et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 13 031 000 \$ du crédit 10 (Affaires étrangères et Commerce international), de 3 089 200 \$ du crédit 25 (Affaires étrangères et Commerce international), de 5 678 000 \$ du crédit 1 (Citoyenneté et Immigration), de 1 103 800 \$ du crédit 20 (Sécurité publique et Protection civile), de 830 780 \$ du crédit 1 (Défense nationale), de 516 600 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien), de 530 800 \$ du crédit 10 (Sécurité publique et Protection civile), de 407 664 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile), de 348 900 \$ du crédit 1 (Justice), de 316 100 \$ du crédit 30 (Agriculture et Agroalimentaire), de 275 000 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans), de 264 100 \$ du crédit 1 (Conseil du Trésor), de 251 240 \$ du</p>		

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (suite) FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Continued MINISTÈRE (suite et fin)		
	crédit 1 (Santé), de 236 000 \$ du crédit 1 (Anciens combattants), de 170 100 \$ du crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire), de 169 900 \$ du crédit 1 (Agence du revenu du Canada), de 119 000 \$ du crédit 45 (Sécurité publique et Protection civile), de 55 700 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) et de 31 300 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	32 549 863	
5a	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 388 200 \$ du crédit 25 (Affaires étrangères et Commerce international) et de 2 718 000 \$ du crédit 1 (Citoyenneté et Immigration) et de 606 600 \$ du crédit 20 (Sécurité publique et Protection civile) et de 319 500 \$ du crédit 1 (Défense nationale) et de 223 100 \$ du crédit 10 (Sécurité publique et Protection civile) et de 154 800 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) et de 117 900 \$ du crédit 30 (Agriculture et Agroalimentaire) et de 73 400 \$ du crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire) et de 65 000 \$ du crédit 1 (Anciens combattants) et de 60 600 \$ du crédit 1 (Agence du revenu du Canada) et de 27 300 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) et de 18 400 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) et de 17 800 \$ du crédit 1 (Justice) et de 16 600 \$ du crédit 1 (Santé) et de 7 500 \$ du crédit 1 (Conseil du Trésor) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	61 789 720	
10a	Affaires étrangères et Commerce international – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 280 000 \$ du crédit 1 (Affaires étrangères et Commerce international), de 12 617 339 \$ du crédit 25 (Affaires étrangères et Commerce international), de 50 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien), de 42 000 \$ du crédit 1 (Santé), de 42 000 \$ du crédit 1 (Environnement) et de 25 000 \$ du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	125 274 000	
12a	Pour augmenter, en vertu du paragraphe 10(3.1) de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> , la dette éventuelle de la Société dont il est question à l'alinéa 10(3)b) de cette loi de 27 000 000 000 \$ à 30 000 000 000 \$.....	1	
			219 613 584
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
20a	Agence canadienne de développement international – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 11 240 423 \$ du crédit 25 (Affaires étrangères et Commerce international) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	4 247 229	
25a	Agence canadienne de développement international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et paiements aux institutions financières internationales conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , aux fins d'aide au développement international et d'assistance humanitaire internationale et à d'autres fins précisées, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens, denrées ou services.....	18 200 000	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL <i>(fin)</i> <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Concluded</i>		
L40a	Contributions en termes d'investissements en accord avec l'article 3 de la <i>Loi sur le Fonds canadien pour l'Afrique</i>	26 583 333	
			49 030 562
	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
45a	Versements au Centre de recherches pour le développement international – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 000 000 \$ du crédit 25 (Affaires étrangères et Commerce international), de 431 250 \$ du crédit 20 (Santé) et de 68 750 \$ du crédit 15 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		10 500 000
	COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE		
50a	Commission mixte internationale – Dépenses du Programme.....		1 436 000
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses de fonctionnement et a) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; c) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil; d) et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 11 881 171 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	13 990 992	
10a	Affaires indiennes et du Nord canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 37 250 000 \$ du crédit 10 (Industrie), de 7 506 000 \$ du crédit 55 (Transports), de 1 920 615 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) et de 488 387 \$ du crédit 5 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	105 212 430	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN (suite et fin) INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT - Concluded		
	MINISTÈRE (suite et fin)		
15a	Paiements à la Société canadienne des postes conformément à l'entente entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Société canadienne des postes dans le but de fournir le service aérien omnibus de colis destinés au Nord.....	20 000 000	
20a	Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 242 105 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) de la Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008.....	1	
25a	Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 4 934 750 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008	1	
			139 203 424
	BUREAU DU CANADA SUR LE RÈGLEMENT DES QUESTIONS DES PENSIONNATS AUTOCHTONES		
55a	Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones – Dépenses de fonctionnement.....	589 000	
60a	Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones – Contributions.....	25 000 000	
			25 589 000
	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC ECONOMIC DEVELOPMENT AGENCY OF CANADA FOR THE REGIONS OF QUEBEC		
1a	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Dépenses de fonctionnement et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la Loi sur les traitements, rajusté en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et au prorata, pour toute période inférieure à un an	2 080 877	
5a	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Contributions.....	4 000 000	
			6 080 877

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE <i>ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Dépenses de fonctionnement et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 57 000 \$ du crédit 55 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	2 832 809	
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE <i>AGRICULTURE AND AGRI-FOOD</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses de fonctionnement et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, et de l'administration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, et de compenser les dépenses engagées durant l'exercice	27 965 451	
5a	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 42 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	21 927 157	
10a	Agriculture et Agroalimentaire – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 400 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	99 032 185	
			148 924 793
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS		
30a	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses de fonctionnement et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 255 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	24 947 097

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE (suite et fin) AGRICULTURE AND AGRI-FOOD - Concluded		
	COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS		
40a	Commission canadienne des grains – Dépenses du Programme.....		7 300 000
	ANCIENS COMBATTANTS VETERANS AFFAIRS		
1a	Anciens combattants – Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer les travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. 1970, ch. V-4), afin de corriger des déficiences dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.....	42 802 899	
5a	Anciens combattants – Dépenses en capital.....	400 000	43 202 899
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CITIZENSHIP AND IMMIGRATION		
	MINISTÈRE		
1a	Citoyenneté et Immigration – Dépenses de fonctionnement et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 222 500 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien), de 85 000 \$ du crédit 1 (Ressources humaines et Développement des compétences) et de 85 000 \$ du crédit 35 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	9 925 904	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION (<i>suite et fin</i>) <i>CITIZENSHIP AND IMMIGRATION – Concluded</i>		
	MINISTÈRE (<i>suite et fin</i>)		
2a	Citoyenneté et Immigration – Conformément au paragraphe 25(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , radier des Comptes du Canada 2 813 dettes dues à Sa Majesté du chef du Canada, s'élevant au total à 1 620 031 \$ relativement à des prêts versés à des immigrants aux termes de l'article 88 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> – Pour autoriser le virement au présent crédit de 4 158 \$ du crédit 1 (Citoyenneté et Immigration) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	1 615 873	
			11 541 777
	COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA		
10a	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada – Dépenses du Programme		136 000
	CONSEIL DU TRÉSOR <i>TREASURY BOARD</i>		
	SECRÉTARIAT		
1a	Secrétariat du Conseil du Trésor – Dépenses de fonctionnement et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et autorisation de dépenser les recettes produites durant l'exercice provenant des activités du Secrétariat du Conseil du Trésor	13 832 551	
5a	Éventualités du gouvernement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour augmenter d'autres crédits et pour payer des dépenses diverses, urgentes ou imprévues qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les subventions et les contributions qui ne sont pas énumérées dans le budget des dépenses et l'augmentation du montant des subventions qui y sont énumérées quand ces dépenses s'inscrivent dans le mandat légal d'une organisation gouvernementale et autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit	1	
10a	Initiatives pangouvernementales	20 697 000	
15a	Rajustements de la rémunération – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour augmenter d'autres crédits qui peuvent nécessiter un financement partiel ou intégral par suite de rajustements effectués aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, y compris les membres de la Gendarmerie royale du Canada et les Forces canadiennes, les personnes nommées par le gouverneur en conseil et les sociétés d'État au sens de l'article 83 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	185 494 000	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL DU TRÉSOR (suite et fin) TREASURY BOARD – Concluded		
	SECRETARIAT (suite et fin)		
22a	Report du budget de fonctionnement – Sous réserve de l’approbation du Conseil du Trésor, pour augmenter d’autres crédits en raison du report du budget de fonctionnement de l’exercice précédent.....	1 200 000 000	
23a	Besoins en matière de rémunération – Sous réserve de l’approbation du Conseil du Trésor, pour augmenter d’autres crédits pour des besoins relatifs aux prestations parentales et de maternité, aux versements liés à la cessation de service ou d’emploi, aux rajustements apportés aux modalités de service ou d’emploi dans la fonction publique, y compris pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, qui n’ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements aux montants compensatoires	500 000 000	1 920 023 552
	COMMISSARIAT À L’INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC		
27a	Commissariat à l’intégrité du secteur public – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 425 420 \$ du crédit 35 (Conseil du Trésor) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		6 507 000
	BUREAU DU DIRECTEUR DES LOBBYISTES		
30a	Bureau du directeur des lobbyistes – Dépenses du Programme.....		1 241 549
	AGENCE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA		
35a	Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 8 518 \$ du crédit 1 (Conseil du Trésor), de 448 000 \$ du crédit 20 (Conseil du Trésor), de 203 849 \$ du crédit 1 (Ressources humaines et Développement des compétences), de 137 539 \$ du crédit 25 (Sécurité publique et Protection civile), de 111 152 \$ du crédit 10 (Sécurité publique et Protection civile), de 65 101 \$ du crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire), de 58 809 \$ du crédit 30 (Agriculture et Agroalimentaire), de 58 240 \$ du crédit 1 (Affaires étrangères et Commerce international), de 57 554 \$ du crédit 1 (Environnement), de 51 464 \$ du crédit 95 (Industrie), de 44 960 \$ du crédit 1 (Transports), de 41 096 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles), de 36 919 \$ du crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien), de 34 859 \$ du crédit 1 (Citoyenneté et Immigration), de 34 611 \$ du crédit 1 (Anciens combattants), de 19 801 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien), de 8 866 \$ du crédit 1 (Finances), de 7 171 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile), de 6 805 \$ du crédit 1 (Conseil privé), de 6 612 \$ du crédit 1 (Agence de promotion économique du Canada atlantique), de 3 800 \$ du crédit 1 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) et de 3 508 \$ du crédit 1 (Diversification de l’économie de l’Ouest canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de		23 110 495

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL PRIVÉ <i>PRIVY COUNCIL</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Conseil privé – Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		14 270 147
	COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES		
20a	Commissariat aux langues officielles – Dépenses du Programme.....		881 729
	DÉFENSE NATIONALE <i>NATIONAL DEFENCE</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Défense nationale – Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 28 349 121 656 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 12 302 000 000 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation d'effectuer des paiements, imputables à l'un ou l'autre de ces crédits, aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction exécutés par ces administrations; autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables aux termes de l'un ou l'autre de ces crédits, à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations; et autorisation, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, d'affecter les recettes de l'exercice pour n'importe lequel de ces crédits et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 838 685 \$ du crédit 85 (Industrie) et de 332 500 \$ du crédit 75 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	1 191 785 131	
5a	Défense nationale – Dépenses en capital	366 746 508	
			1 558 531 639

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN <i>WESTERN ECONOMIC DIVERSIFICATION</i>		
1a	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Dépenses de fonctionnement et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	5 739 444	
5a	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 000 000 \$ du crédit 35 (Santé) et de 2 000 000 \$ du crédit 30 (Agriculture et Agroalimentaire) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	60 463 375	
			66 202 819
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Environnement – Dépenses de fonctionnement et : <i>a) dépenses recouvrables engagées à l'égard de la Commission des ressources en eau des provinces des Prairies, de la Commission d'étude du bassin de la rivière Qu'Appelle et de la Commission d'étude du bassin de la rivière Saint-Jean;</i> <i>b) autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions mentionnées à l'alinéa a) peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer;</i> <i>c) dépenses recouvrables engagées à l'égard des recherches sur la planification régionale des ressources en eau et des inventaires des ressources en eau;</i> <i>d) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais de la régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul que doivent assumer les provinces du Manitoba et de l'Ontario;</i> <i>e) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais des levés hydrométriques que doivent assumer les organismes provinciaux et les organismes de l'extérieur;</i> <i>f) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la Loi sur la gestion des finances publiques, autorisation de dépenser au cours du présent exercice les recettes de l'exercice générées par les activités du Ministère financées à même ce crédit;</i> <i>g) le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la Loi sur les traitements, rajusté en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 5 538 000 \$ du crédit 5 (Environnement), de 6 654 292 \$ du crédit 10 (Environnement) et de 1 505 000 \$ du crédit 1 (Conseil du Trésor) de la Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008 et pour prévoir un montant supplémentaire de</i>	36 841 745	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	ENVIRONNEMENT <i>(suite et fin)</i> <i>ENVIRONMENT - Concluded</i>		
	MINISTÈRE <i>(suite et fin)</i>		
5a	Environnement – Dépenses en capital	4 000 000	
10a	Environnement – Contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 400 000 \$ du crédit 1 (Environnement), de 250 000 \$ du crédit 25 (Environnement), de 232 810 000 \$ du crédit 2 (Conseil du Trésor), de 1 000 000 \$ du crédit 10 (Ressources naturelles) et de 500 000 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	14 668 792	55 510 537
	AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE		
15a	Agence canadienne d'évaluation environnementale – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 37 200 \$ du crédit 1 (Environnement) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		5 845 126
	FINANCES <i>FINANCE</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Finances – Dépenses de fonctionnement et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et autorisation de dépenser les recettes de l'exercice – Pour autoriser le virement au présent crédit de 72 000 \$ du crédit 1 (Ressources humaines et Développement des compétences) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	272 177	
L10a	Conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, d'un montant ne devant pas dépasser 318 280 000 \$ en faveur de l'Association internationale de développement	1	272 178
	CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA		
25a	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada – Dépenses du Programme		5 420 750

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE <i>INDUSTRY</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Industrie – Dépenses de fonctionnement et autorisation d’affecter les recettes, perçues au cours d’un exercice, qui ont trait à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d’un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 058 061 \$ du crédit 10 (Industrie), de 3 000 000 \$ du crédit 30 (Industrie), de 694 000 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile), de 34 343 \$ du crédit 55 (Transports) et de 15 323 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	59 335 183	
5a	Industrie – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 6 361 152 \$ du crédit 1 (Industrie) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	1 379 541	
10a	Industrie – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	312 876 852	
			373 591 576
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE		
25a	Agence spatiale canadienne – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 150 000 \$ du crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	202 702	
30a	Agence spatiale canadienne – Dépenses en capital.....	1 044 000	
			1 246 702
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA		
55a	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 649 515 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	29 568 703	
60a	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses en capital	5 856 815	
65a	Conseil national de recherches du Canada – Contributions	8 150 700	
			43 576 218

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE (suite et fin) INDUSTRY - Concluded		
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE		
70a	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Dépenses de fonctionnement.....	2 483 428	
75a	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 46 656 \$ du crédit 1 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de...	54 040 668	
			56 524 096
	DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES		
80a	Conseil de recherches en sciences humaines – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 14 353 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans) et de 10 000 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	987 177	
85a	Conseil de recherches en sciences humaines – Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 774 125 \$ du crédit 1 (Citoyenneté et Immigration), de 671 938 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) et de 250 000 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	28 049 050	
			29 036 227
	STATISTIQUE CANADA		
95a	Statistique Canada – Dépenses du Programme		594 154
	JUSTICE JUSTICE		
1a	Justice – Dépenses de fonctionnement, et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice, qui découlent de la prestation de services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux et de manière facultative à des sociétés d'État, à des organisations non fédérales et internationales, à condition que ces services soient conformes au mandat du Ministère et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 547 509 \$ du crédit 1 (Santé) et de 426 000 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	17 812 007	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	JUSTICE (suite et fin) JUSTICE - Concluded		
	MINISTÈRE (suite et fin)		
5a	Justice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 330 000 \$ du crédit 1 (Justice) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	109 475 415	127 287 422
	COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE		
20a	Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement		395 601
	SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES		
30a	Service administratif des tribunaux judiciaires – Dépenses du Programme		3 223 830
	BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES		
35a	Bureau du directeur des poursuites pénales – Dépenses du Programme		14 226 320
	PARLEMENT PARLIAMENT		
	CHAMBRE DES COMMUNES		
5a	Chambre des communes – Dépenses du Programme.....		6 508 248
	COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE		
15a	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique – Dépenses du Programme.....		672 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN <i>CANADIAN HERITAGE</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Patrimoine canadien – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d’affecter les recettes générées au cours de l’exercice par l’Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d’information sur le patrimoine, le Service de transport des expositions et le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 23 673 \$ du crédit 10 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	5 943 009	
5a	Patrimoine canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 800 000 \$ du crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), de 200 000 \$ du crédit 1 (Industrie) et de 112 000 \$ du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	81 745 209	87 688 218
	CONSEIL DES ARTS DU CANADA		
10a	Paiements au Conseil des Arts du Canada – Pour autoriser le virement au présent crédit de 480 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i>		1
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		
15a	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement		60 000 000
	MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS		
30a	Paiements au Musée canadien des civilisations à l’égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		725 400
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE		
35a	Paiements au Musée canadien de la nature à l’égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital		720 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE - Continued		
	BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA		
45a	Bibliothèque et Archives du Canada – Dépenses du Programme et subventions inscrites au budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 691 000 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) et de 22 471 000 \$ du crédit 5 (Travaux publics et Services gouvernementaux) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		12 360 789
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS		
50a	Paiements à la Société du Centre national des Arts – Pour autoriser le virement au présent crédit de 342 640 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de		20 368 000
	COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX		
55a	Commission des champs de bataille nationaux – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 325 000 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i>		1
	MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA		
65a	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		4 650 000
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE		
75a	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....		4 736 000
	COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE		
85a	Commission des relations de travail dans la fonction publique – Dépenses du Programme ..		2 548 500
	GREFFE DU TRIBUNAL DE LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DIVULGATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES		
93a	Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles – Dépenses du Programme.....		1 643 600

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PATRIMOINE CANADIEN (<i>fin</i>) CANADIAN HERITAGE - Concluded		
	CONDITION FÉMININE – BUREAU DE LA COORDONNATRICE		
95a	Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice – Dépenses de fonctionnement	478 726	
100a	Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	4 500 000	
101a	Conformément au paragraphe 24.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autoriser une remise de dettes dues par l'Association des femmes autochtones du Canada à Sa Majesté du chef du Canada au montant de 708 332 \$.....	708 332	
			5 687 058
	TÉLÉFILM CANADA		
105a	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i> – Pour autoriser le virement au présent crédit de 550 000 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i>		1
	PÊCHES ET OCÉANS FISHERIES AND OCEANS		
1a	Pêches et Océans – Dépenses de fonctionnement et : a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; c) autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne; d) et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 743 928 \$ du crédit 5 (Défense nationale), de 424 750 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile) et de 851 590 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	99 491 488	
5a	Pêches et Océans – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 23 000 000 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	8 456 229	

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	PÊCHES ET OCÉANS (<i>suite et fin</i>) <i>FISHERIES AND OCEANS - Concluded</i>		
10a	Pêches et Océans – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 631 216 \$ du crédit 1 (Pêches et Océans), de 722 592 \$ du crédit 10 (Environnement) et de 75 000 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	23 075 000	
			131 022 717
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Ressources humaines et Développement des compétences – Dépenses de fonctionnement et autorisation d’effectuer des dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et du Compte d’assurance-emploi et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , le pouvoir de dépenser les recettes reçues au cours de l’exercice qui proviennent des services du Secteur des programmes d’accès public en vue de compenser les dépenses connexes encourues au cours de l’exercice et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 16 138 000 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i>	1	
5a	Ressources humaines et Développement des compétences – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 36 777 706 \$ du crédit 1 (Ressources humaines et Développement des compétences) et de 100 000 \$ du crédit 40 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	51 131 433	
			51 131 434
	SOCIÉTÉ CANADIENNE D’HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT		
15a	Rembourser à la Société canadienne d’hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l’habitation</i> ou à l’égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu’elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l’habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d’hypothèques et de logement</i>	222 730 000

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	RESSOURCES NATURELLES <i>NATURAL RESOURCES</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Ressources naturelles – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers, et de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 6 650 272 \$ du crédit 10 (Ressources naturelles) et de 262 679 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i>	1	
5a	Ressources naturelles – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 280 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i>	1	
10a	Ressources naturelles – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 895 000 \$ du crédit 1 (Ressources naturelles) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i>	1	
			3
	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE		
15a	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....		108 707 000
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE		
30a	Office national de l'énergie – Dépenses du Programme.....		8 371 130

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SANTÉ HEALTH		
	MINISTÈRE		
1a	Santé – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d’affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l’exercice pour la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 909 000 \$ du crédit 5 (Santé) et de 825 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	93 326 398	
5a	Santé – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 200 000 \$ du crédit 1 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	98 331 227	191 657 625
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA		
15a	Instituts de recherche en santé du Canada – Dépenses de fonctionnement	469 075	
20a	Instituts de recherche en santé du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser le virement au présent crédit de 200 000 \$ du crédit 1 (Santé), de 291 000 \$ du crédit 5 (Santé), de 499 999 \$ du crédit 40 (Santé) et de 52 591 \$ du crédit 5 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	46 718 211	47 187 286
	AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA		
35a	Agence de la santé publique du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d’affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l’exercice pour la vente de produits – Pour autoriser le virement au présent crédit de 622 800 \$ du crédit 1 (Santé) et de 432 000 \$ du crédit 5 (Défense nationale) et de 50 000 \$ du crédit 45 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	9 708 944	
40a	Agence de la santé publique du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 55 000 \$ du crédit 1 (Santé) et de 6 618 200 \$ du crédit 35 (Santé) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	5 210 000	14 918 944

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Sécurité publique et Protection civile – Dépenses de fonctionnement et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 3 582 651 \$ du crédit 45 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	28 352 929	
5a	Sécurité publique et Protection civile – Subventions inscrites au Budget des dépenses	1	28 352 930
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
20a	Service canadien du renseignement de sécurité – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 180 500 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		33 653 181
	SERVICE CORRECTIONNEL		
25a	Service correctionnel – Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 2 600 000 \$ du crédit 35 (Sécurité publique et Protection civile), de 260 000 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile) et de 100 000 \$ du crédit 1 (Patrimoine canadien) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	50 938 702	
30a	Service correctionnel – Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 5 000 000 \$ du crédit 25 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	50 247 800	101 186 502
	COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES		
35a	Commission nationale des libérations conditionnelles – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 272 200 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....		2 628 300

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE (<i>suite et fin</i>) <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS - Concluded</i>		
	BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL		
40a	Bureau de l'enquêteur correctionnel – Dépenses du Programme		240 965
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
45a	Application de la loi – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 1 500 000 \$ du crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile), de 31 200 000 \$ du crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile) et de 187 571 \$ du crédit 5 (Défense nationale) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	153 186 677	
50a	Application de la loi – Dépenses en capital	76 222 492	
55a	Application de la loi – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 740 920 \$ du crédit 45 (Sécurité publique et Protection civile) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	1 400 000	
			230 809 169
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
60a	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme		360 440
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE (fin) <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS - Concluded</i>		
	COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
65a	Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme		1 650 267

ANNEXE 1 (suite)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRANSPORTS <i>TRANSPORT</i>		
	MINISTÈRE		
1a	Transports – Dépenses de fonctionnement et a) autorisation d’engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l’exercice d’une juridiction ou par suite de l’exercice d’une juridiction en matière d’aéronautique; b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l’aéronautique</i> ; c) autorisation de dépenser les recettes de l’exercice; d) versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d’État, mais qui ne dirige pas un ministère d’État, d’un traitement n’excédant pas celui versé aux ministres d’État qui dirigent un ministère d’État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 721 169 \$ du crédit 55 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	31 284 910	
5a	Transports – Dépenses en capital.....	9 580 390	
10a	Transports – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser le virement au présent crédit de 39 000 000 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	162 518 374	
			203 383 674
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		
40a	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement.....		800 800
	BUREAU DE L’INFRASTRUCTURE DU CANADA		
50a	Bureau de l’infrastructure du Canada – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 708 711 \$ du crédit 55 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de.....	6 009 771	
55a	Bureau de l’infrastructure du Canada – Contributions.....	1 121 772 650	
			1 127 782 421
	SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.		
60a	Paiements à la Société du Vieux-Port de Montréal inc. pour les dépenses de fonctionnement		100 000
	LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE		
65a	Paiements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.....		50 000

ANNEXE 1 (fin)

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	TRANSPORTS (suite et fin) TRANSPORT - Concluded		
	TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA		
70a	Tribunal d'appel des transports du Canada – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 199 250 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i>		1
	VIA RAIL CANADA INC.		
75a	Paiements à VIA Rail Canada Inc.		71 460 000
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES		
1a	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> et, autorisation de dépenser les recettes de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et le versement, au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser le virement au présent crédit de 6 720 384 \$ du crédit 5 (Travaux publics et Services gouvernementaux) et de 3 000 000 \$ du crédit 5 (Ressources humaines et Développement des compétences) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de	174 593 673	
5a	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses en capital	37 097 133	
			211 690 806
			7 996 041 900

ANNEXE 2

D'après le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2007-2008, le montant accordé est de 78 593 789 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008, pouvant être imputées à l'exercice en cours et à l'exercice suivant se terminant le 31 mars 2009, et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant (\$)	Total (\$)
	<p style="text-align: center;">AGENCE DU REVENU DU CANADA <i>CANADA REVENUE AGENCY</i></p> <p style="text-align: center;">MINISTÈRE</p>		
1a	<p>Agence du revenu du Canada – Dépenses du Programme – Pour autoriser le virement au présent crédit de 257 146 488 \$ du crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux) et de 773 000 \$ du crédit 1 (Justice) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de</p>		53 936 519
	<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i></p> <p style="text-align: center;">AGENCE PARCS CANADA</p>		
25a	<p>Agence Parcs Canada – Dépenses du Programme</p>		12 419 834
	<p style="text-align: center;">SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS</i></p> <p style="text-align: center;">AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA</p>		
10a	<p>Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser le virement au présent crédit de 5 000 \$ du crédit 1 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de</p>	11 758 436	
15a	<p>Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses en capital – Pour autoriser le virement au présent crédit de 7 000 000 \$ du crédit 10 (Sécurité publique et Protection civile) et de 15 000 000 \$ du crédit 55 (Transports) de la <i>Loi de crédits n° 2 pour 2007-2008</i> et pour prévoir un montant supplémentaire de</p>	479 000	
			12 237 436
			78 593 789